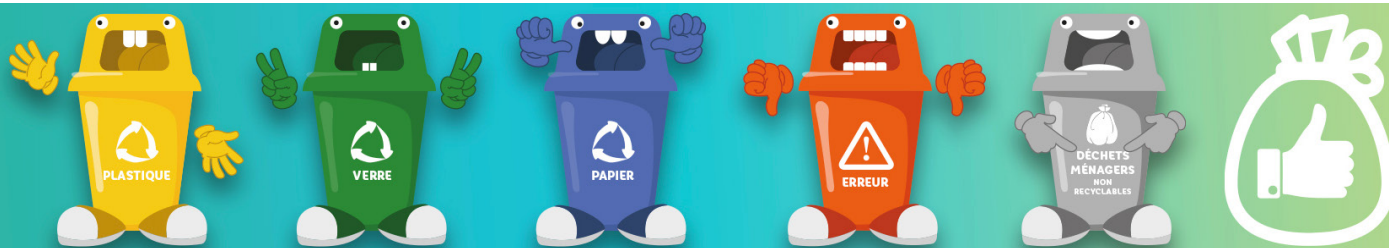


RAPPORT ANNUEL 2025

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Cagire Garonne Salat



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SOMMAIRE

PREAMBULE

1 TERRITOIRE DESSERVI

- 1.1. Présentation générale et périmètre
- 1.2. Organisation du service déchets

2 COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

- 2.1 Population desservie
- 2.2 Organisation des collectes
- 2.3 Les résultats des collectes sélectives, résiduelles et en déchetteries
 - 2.3.1 Transport de la collecte sélective, résiduelle et en déchetteries
 - 2.3.2 Résultat de la collecte des ordures ménagères
 - 2.3.3 Résultat de la collecte sélective
 - 2.3.4 Résultat de la collecte en déchetteries

3 TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

- 3.1 Localisation des unités de traitement
- 3.2 Nature des traitement et valorisation
- 3.3 Capacité et tonnages traités

4 MESURES DE PREVENTION

- 4.1 Dans la collecte et le transport
- 4.2 Dans le traitement et le stockage
- 4.3 Dans le tri

5 LES INDICATEURS FINANCIERS

- 5.1 Modalités d'exploitation du service d'élimination
- 5.2 Bilan annuel 2025 du Service Déchets

PREAMBULE

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Déchets est le reflet de la situation locale. Il est adapté au contexte territorial et s'enrichit au fil du temps en fonction de l'amélioration de la qualité de l'analyse des coûts de gestion. Il rend compte, sans trahir, de la gestion du service.

Il s'adresse à un large public, globalement les usagers, mais également à l'ensemble des élus, au Conseil de Développement, aux représentants d'associations, aux employés de la collectivité, aux partenaires financiers et aux autres acteurs économiques.

Son contenu et les modalités de sa présentation sont précisés par le Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, et par l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

1 TERRITOIRE DESSERVI

1.1 Présentation générale et périmètre

La communauté de communes Cagire Garonne Salat regroupe 55 communes et 17 799 habitants (Population municipale INSEE 2025), sur un territoire étendu de 516 km², majoritairement rural avec quelques zones un peu plus denses et urbanisées (Saint-Martory, Salies-du-Salat, Mane et Aspet). Depuis 2019, le service déchets est exclusivement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Il n'y a pas de redevance spéciale mise en place pour les professionnels ou gros producteurs.

La C.C. exerce la compétence collecte et transport pour les ordures ménagères (OM) et effectue ce service en régie pour 54 communes.

La C.C. Couserans Pyrénées collecte les OM et le tri en prestation de service sur une seule commune, Portet d'Aspet.

La compétence « traitement des déchets ménagers » a été déléguée au SYSTOM des Pyrénées, un Syndicat de traitement des ordures ménagères.

LE TERRITOIRE

Communauté de communes
CAGIRE GARONNE SALAT

SIÈGE



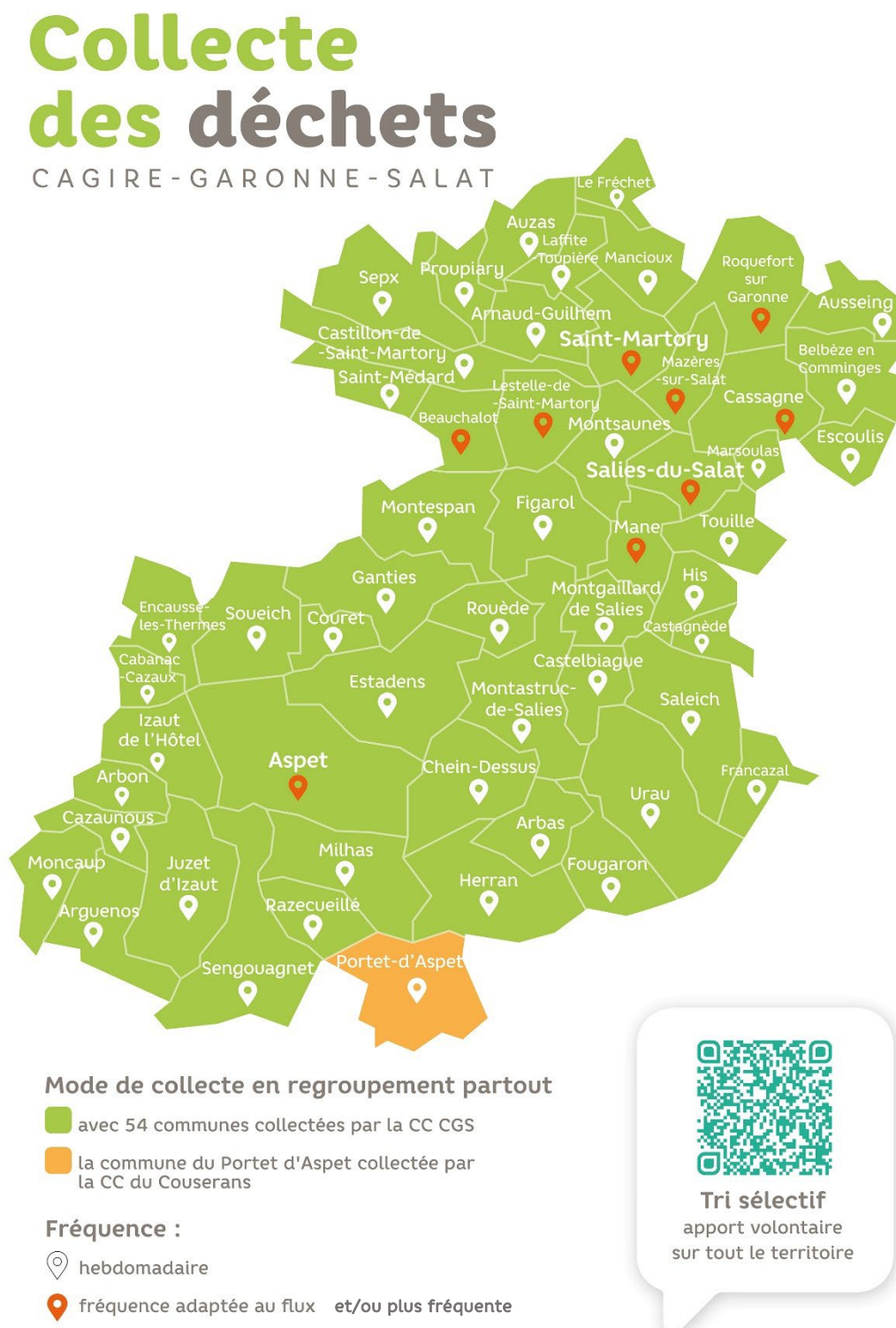
55
COMMUNES

70
DÉLÉGUÉS
COMMUNAUTAIRES

516 km²
de SUPERFICIE

1.2 Organisation du service déchets

Carte des modes de collectes des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat



2 COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

L'organisation des collectes présentée ci-dessous concerne les collectes réalisées en régie, sur toutes les communes du territoire à l'exception de la commune du Portet d'Aspet.

2.1 Population desservie

Populations collectées par les différents services

	2025
C.C. Cagire Garonne Salat	17739
C.C. Couserans Pyrénées	60
Total population	17799

Population retenue pour le périmètre déclaratif par l'éco-organisme CITEO

Source : INSEE – population municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2024 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2021.

La population retenue pour les calculs du rapport sera celle de 17 739 habitants, la population de la commune du Portet d'Aspet n'est pas prise en compte car elle est collectée par la C.C. Couserans Pyrénées.

2.2 Organisation des collectes

Organisation de la collecte ordures ménagères

Toutes les communes du territoire sont collectées en bacs de regroupement.

Le transport des OM du quai de transfert de Montgaillard-de-Salies, qui sert de point global de regroupement sur le territoire, se fait en régie en camion polybenne jusqu'à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du Pihourc. L'ISDND se situe sur la commune de Liéoux (31800) et est gérée par le SYSTOM des Pyrénées.

La collecte OM est effectuée une fois par semaine, sauf pour 9 communes plus densément peuplées dont les points de regroupement les plus fréquentés sont collectés deux à trois fois par semaine (cf. carte de collecte du territoire en 1.2). Les équipages de collecte sont composés d'un chauffeur et de deux ripeurs. 2 camions benne (BOM) assurent la collecte les lundis, jeudis et vendredis. Les mardis et mercredis 3 tournées de collecte sont réalisées par 3 camions BOM.

Moyenne des distances parcourues

	TOURNEE 1	TOURNEE 2	TOURNEE 3	Moyenne des kilomètres parcours
	kilomètres	kilomètres	kilomètres	
Lundi	82	102		92
Mardi	102	137	110	116
Mercredi	117	123	151	130
Jeudi	97	105		101
Vendredi	57	119		88

Kilomètres relevés par tournée sur une semaine via le logiciel Eazy collecte

Tournées OM 2025

	Tournées Benne OM 1	Tournées Benne 2	Tournées Benne 3
Lundi	Salies, Mazères, Roquefort & Intermarché de Mane	Ganties, La Houmassère, Pujos, Couret, Aspet, Estadens & Resto Rouède	
Mardi	Mane, Saint Martin + les Allots, Salies centre, Marsoulas, Cassagne + Bouque de Lens + Furne, Ausseing, Belbèze, Escoulis, Côte de Sarradas	Touille, His, Castagnède, Francazal, Saleich, Urau, Castelbiague, Montastruc, Chein, Arbas, Herran, Fougaron, La Ribereville + quartier chemin de Paris	Saint-Martory, Lestelle, Beauchalot, Montespan
Mercredi	Saint-Médard, Castillon, Sepx, Montsaunès, Figarol & maison de retraite Beauchalot, Netto St Martory et Inter de Mane	Milhas, Razeceuille - Coué de Casse, Sengouagnet, Juzet, Arguenos, Moncaup, St-Anne – Cazaunous, Arbon, Girosp et Gouillou, Rouède, Sarrat de la Lie	Collecte cartons 72 pros sur 17 communes
Jeudi	Mancioux, Le Fréchet, Laffite, Auzas, Proupiary, Arnaud-Guilhem et collecte des points fréquentés de Mazères, Roquefort et Mane.	Soueich, Encausse, Cabanac, Izaut & points fréquentés d'Aspet	
Vendredi	Collecte des points fréquentés de Salies, Montsaunès et St Martory,	<i>Tri sélectif des professionnels</i> 55 pros sur 12 communes	

Organisation des collectes pour les professionnels (cartons et tri sélectif)

Une collecte cartons pour les professionnels du territoire est réalisée tous les mercredis matin. Cette collecte est proposée gratuitement depuis 2021 à tous les professionnels du territoire, sur inscription. En 2025 ce sont 72 professionnels répartis sur 17 communes du territoire qui sont inscrits.

La collecte est réalisée en régie par un camion benne. Une fois la collecte réalisée, le camion vide les cartons dans une benne de 30m³ qui est amenée par un camion polybenne chez SAICA Natur Sud pour revalorisation avec les cartons collectés en déchetteries.

Depuis avril 2025 une collecte emballages/papiers cartonnettes en mélange est également proposée aux professionnels du territoire : 55 en bénéficient, répartis sur 12 communes.

La collecte s'effectue en camion BOM, le tri est directement amené au centre de tri de Villeneuve en fin de tournée.

Organisation de la collecte sélective

Sur l'ensemble du territoire de la C.C. CGS, la collecte sélective se fait en points d'apports volontaires (PAV), en colonnes aériennes. Les différents produits issus de cette collecte sont transportés et traités au centre de tri de Villeneuve-de-Rivière. Les refus de tri sont ensuite transportés du centre de tri à l'ISDND du Pihourc, à Liéoux, pour traitement par enfouissement. La collecte des colonnes et le transport sont réalisés par le SYSTOM des Pyrénées.

Les PAV sont équipés de 3 colonnes de tri :

- 1 flux emballages -> emballages métalliques (acier et aluminium), briques alimentaires, bouteilles et flacons plastiques, barquettes polystyrène et films plastique ;
- 1 flux verre -> bouteilles et bocaux ;
- 1 flux papiers/cartons -> cartons, cartonnettes, papiers, enveloppes, livres, magazines, journaux ...

Les fréquences de collecte :

- des emballages -> pour 50% des PAV une collecte bimensuelle est réalisée et pour les autres 50%, les PAV plus fréquentés, c'est une collecte hebdomadaire qui est effectuée ;
- du verre -> une collecte mensuelle à bimensuelle selon le remplissage ;
- des papiers/cartons -> une collecte mensuelle à bimensuelle selon le remplissage.

La fréquence de collecte peut être ajustée par flux selon la période, la quantité des apports et la localisation des points.

Organisation de la collecte en déchetteries

Le territoire compte 3 déchetteries sur les communes de Mane, Saint-Martory et Aspet. Elles sont gérées en régie pour les hauts et bas de quais : les gardiens de déchetteries sont agents de la C.C. ainsi que les chauffeurs des deux camions polybennes chargés de l'enlèvement des bennes. Ces derniers effectuent le transport vers les exutoires pour une partie des flux, les autres sont directement collectés par les repreneurs concernés (voir chapitre 3). Pour optimiser les trajets des camions polybennes, la C.C. a investi dans l'achat d'un système de compactage des déchets (Packmat) en 2020 et en 2023.

Depuis janvier 2021, la déchetterie de Mane possède une plateforme de stockage pour accueillir les déchets verts et le bois en mélange des déchetteries. Des campagnes de broyage sont organisées 2 à 4 fois par an selon le flux. Le broyat de déchets verts est proposé aux habitants. Le broyage du bois est quant à lui réalisé puis retraité par une entreprise spécialisée.

Les professionnels sont acceptés à titre dérogatoire en déchetterie, avec des limites de volumes, pour la dépose de déchets non dangereux et doivent se soumettre au règlement des déchetteries voté en conseil communautaire le 16 février 2023. Les services des mairies du territoire sont également acceptés.

Sur les sites, le tri est obligatoire pour les professionnels comme pour les habitants. Il est en particulier interdit de descendre dans les bennes et de circuler sur le bas de quai pour des raisons de sécurité.

Les habitants de la commune de La Bastide Du Salat (C.C. Couserans Pyrénées) ont accès à la déchetterie de Mane par convention (202 habitants).

Horaires d'ouverture au public pour nos trois déchetteries :

	ASPET Fontagnères 31160 ASPET	SALIES-MANE Chemin des Isles 31260 MANE	SAINT-MARTORY ZA Les Clottes 31360 ST-MARTORY
HORAIRES ÉTÉ Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Mardi, mercredi, vendredi et samedi 8h30-11h50 13h30-17h50 Jeudi 14h00-17h50	Du lundi au samedi 8h30-11h50 13h30-17h50	Mardi, mercredi, vendredi et samedi 8h30-11h50 13h30-17h50 Jeudi 14h00-17h50
HORAIRES HIVER Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Mardi, mercredi, vendredi et samedi 8h00-11h50 13h30-17h20 Jeudi 13h30-17h20	Du lundi au samedi 8h00-11h50 13h30-17h20	Mardi, mercredi, vendredi et samedi 8h00-11h50 13h30-17h20 Jeudi 13h30-17h20

En cas d'alerte canicule ces horaires sont susceptibles d'être modifiés pour des ouvertures en journées continues.

Déchets acceptés en déchetteries :



2.3 Les résultats des collectes sélectives, résiduelles et en déchetteries

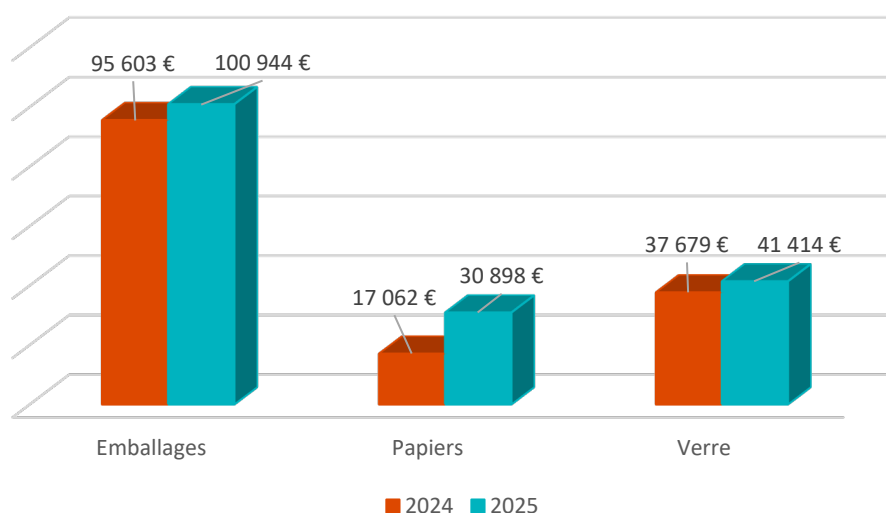
Les données présentées ci-dessous prennent en compte les services gérés par la C.C. CGS pour 54 communes du territoire pour les OM et le tri, et les 3 déchetteries, soit 17 739 habitants.

2.3.1 Transport de la collecte sélective, résiduelle et en déchetteries

Les coûts de transports unitaires pour le tri sélectif facturés par le syndicat de traitement ont évolué entre 2024 et 2025. On constate une augmentation qui, en fonction des tonnages collectés, représente un surcoût pour la CC CGS (22 912 € supplémentaires pour une légère hausse des tonnages collectés).

	Coût transport emballages	Coût transport papiers	Coût transport verre
2024	296,73 €/tonne	56,36 €/tonne	56,36 €/tonne
2025	300,00 €/tonne	100,00 €/tonne	61,01 €/tonne

Evolution du coût de transport facturé par le SYSTOM des Pyrénées - tri sélectif



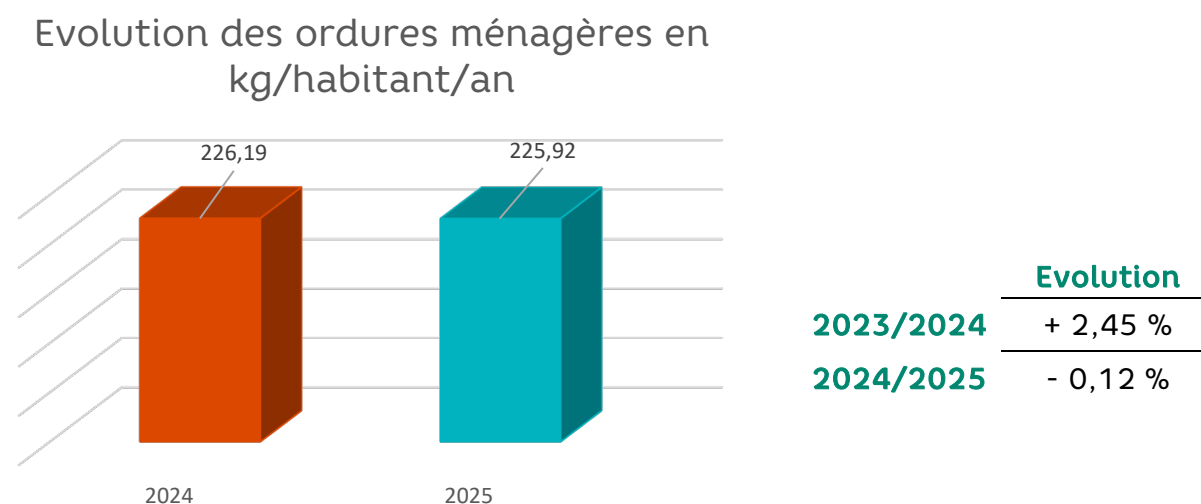
Le coût de transport des ordures ménagères vers l'ISDND du Pihourc n'apparaît pas dans le graphique ci-dessus car il est réalisé en régie par un camion polybenne depuis 2021. Il est donc inclus aux coûts de fonctionnement (carburant, entretien et dépannage ...) et d'investissement (amortissement achat camion et bennes) du service. Il en est de même pour le coût de transport des bennes déchetteries vers les entreprises de reprise des matériaux ou le Pihourc (encombrants).

2.3.2 Résultats de la collecte des ordures ménagères

Tonnages issus de la collecte des ordures ménagères

	<u>Ordures ménagères</u>
2024	4 011 tonnes
2025	4 008 tonnes

Ramenés en kilogramme par habitant et par an, ces tonnages et leur taux d'évolution représentent :



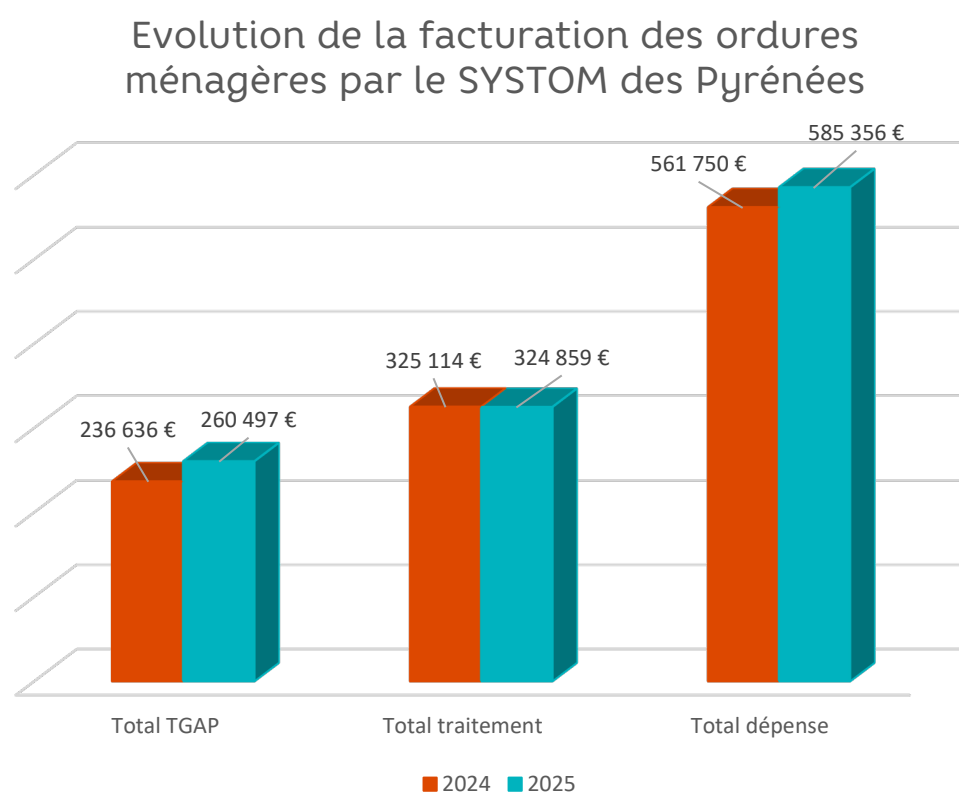
Pour l'année 2025 il n'y a pas d'évolution des tonnages collectés. Le mode de collecte en bacs de regroupement étant en place depuis 2023, les tonnages se stabilisent.

Dépenses liées à la collecte des ordures ménagères

Depuis plusieurs années, le montant de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), appliqué sur les tonnages des ordures ménagères destinés à l'enfouissement, ne cesse d'augmenter pour atteindre le montant fixé à 65 €/tonne en 2025 :

- 45,00 €/tonne en 2022 ;
- 52,00 €/tonne en 2023 ;
- 59,00 €/tonne en 2024.

Le coût du traitement de l'enfouissement, appliqué par le SYSTOM des Pyrénées, ne varie pas et reste à 81,06 €/t.



L'augmentation totale des dépenses est liée uniquement à l'augmentation de la TGAP.

Il est prévu que le tarif de la TGAP, pour l'enfouissement des déchets non dangereux (ordures ménagères, encombrants et refus de tri), augmente de 4 €/t tous les ans pour atteindre 85 €/t en 2030.

Evolution des dépenses totales liées à la facturation du traitement des ordures ménagères par le SYSTOM des Pyrénées ramenée à l'habitant

	Coût en €/habitant
2024	31,68 €
2025	33,00 €

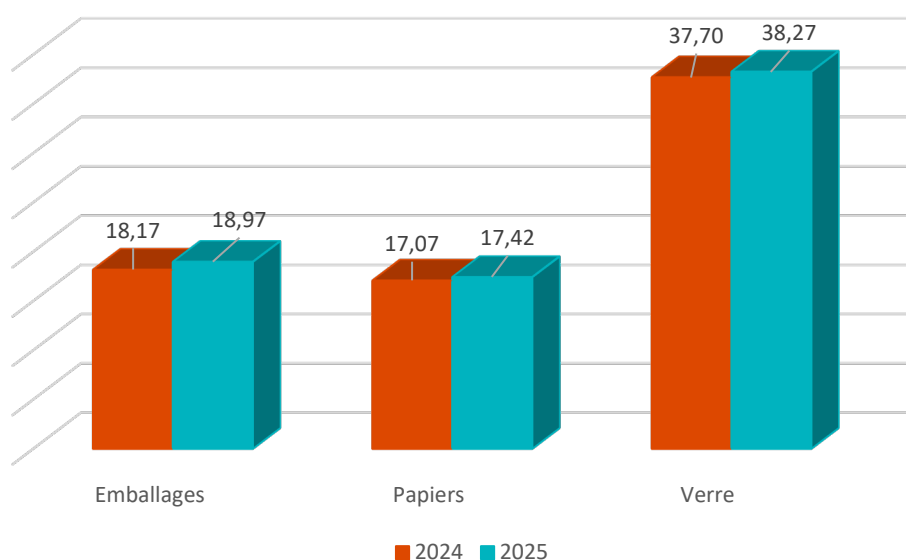
2.3.3 Résultats de la collecte sélective

Tonnages issus de la collecte sélective

	Emballages	Papiers	Verre
2024	322 tonnes	303 tonnes	669 tonnes
2025	336 tonnes	309 tonnes	679 tonnes

Ramenés en kilogramme par habitant et par an, ces tonnages et leur taux d'évolution représentent :

Evolution des tonnages de la collecte du tri sélectif en kg/habitant/an



	Emballages	Papiers	Verre
2023/2024	+ 3,95 %	+ 4,72 %	- 0,08 %
2024/2025	+ 4,39 %	+ 2,04 %	+ 1,50 %

La collecte sélective est en légère augmentation. Il n'y a plus d'effet lié au passage en extension des consignes de tri qui a eu lieu en 2023 (trier plus de plastique), cette augmentation est donc due à l'effort de tri que maintiennent les habitants de la communauté de communes.

	Emballages	Papiers	Verre
2023/2024	+0,69 kg/hab/an	+0,77 kg/hab/an	- 0,03 kg/hab/an
2024/2025	+0,80 kg/hab/an	+0,35 kg/hab/an	+ 0,57 kg/hab/an

Dépenses liées à la collecte sélective

Ces dépenses rassemblent les coûts de transport et de traitement. Les coûts de transport facturés par le syndicat de traitement pour la collecte sélective ont augmenté entre 2024 et 2025 (voir 2.3.2).

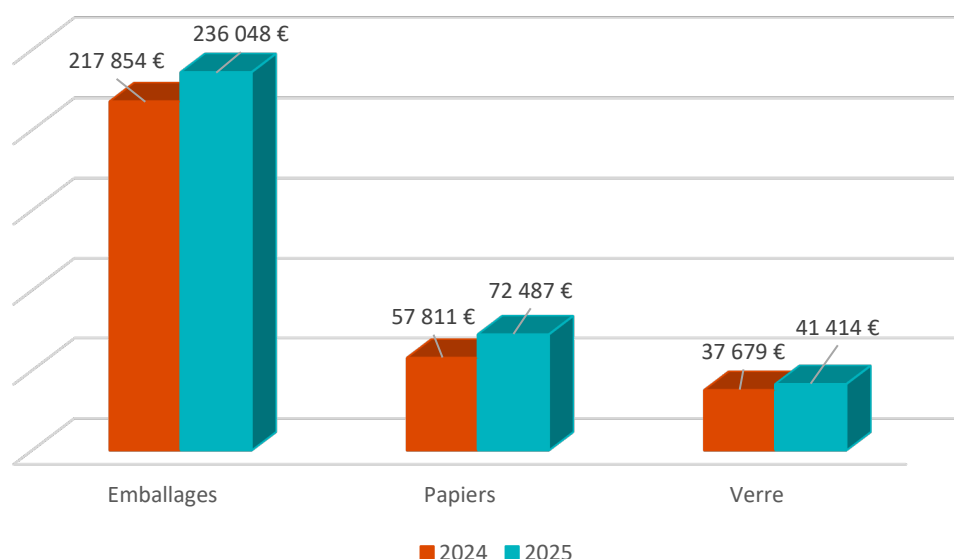
En ce qui concerne les coûts de traitement du centre de tri facturés, ils restent stables.

	Coût traitement emballages	Coût traitement papiers	Coût traitement verre
2024	325,80 €/tonne	134,60 €/tonne	0,00 €/tonne
2025	325,80 €/tonne	134,60 €/tonne	0,00 €/tonne

Le verre est stocké directement en benne au centre de tri, aucun coût de traitement ne lui est appliqué.

L'évolution des dépenses est influencée par la hausse du coût de transport et par les tonnages collectés.

Evolution de la facturation de la collecte sélective par le SYSTOM des Pyrénées



Evolution des recettes liées aux rachats des matières issues la collecte sélective

	Emballages		Papiers		Verre	
	Tonnage	Total recettes	Tonnage	Total recettes	Tonnage	Total recettes
2024	115 t	10 481 €	384 t	29 774 €	685 t	23 730 €
2025	141 t	12 729 €	380 t	22 613 €	678 t	12 527 €

Le centre de tri passe des contrats avec différents repreneurs pour le rachat des matières issues de la collecte sélective (voir 3.2). Les repreneurs reversent les montant des rachats directement à la communauté de communes.

A noter que les tonnages des rachats ne correspondent pas nécessairement aux tonnages collectés, le centre de tri pouvant stocker certaines matières.

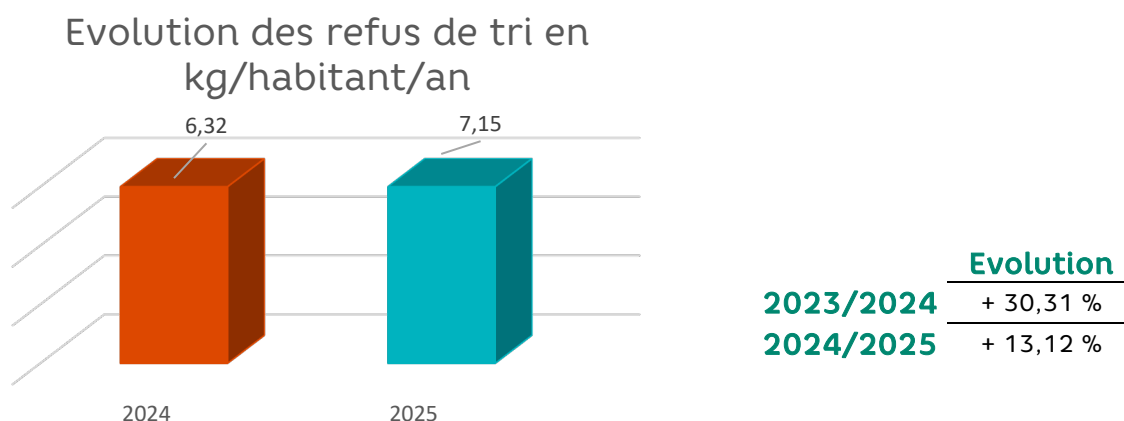
Les prix de rachats des matières plastique, acier et aluminium stagnent ou diminuent expliquant la faible augmentation des recettes emballages malgré l'augmentation des tonnages revendus. Le prix de rachat des cartonnnettes stagne mais le prix de rachat des papiers a diminué entraînant une diminution des recettes papiers, en plus de la baisse des tonnages revendus. Il en est de même pour le verre.

Les refus de tri

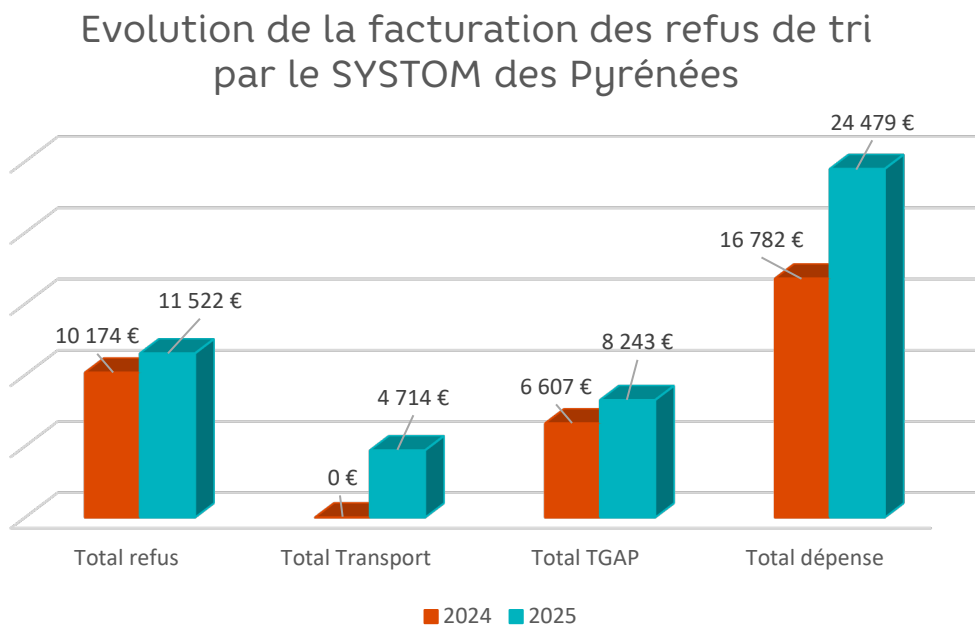
Les refus de tri correspondent aux déchets déposés par erreur ou malveillance dans les colonnes emballages. Ils sont retirés manuellement au passage sur la chaîne de tri du centre de tri et sont transportés jusqu'à l'ISDND du Pihourc pour y être enfouis. Depuis le 1^{er} janvier 2025 le SYSTOM des Pyrénées applique un coût de transport de 37,17€/tonne. En plus du traitement à 90,85€/tonne et du transport, la TGAP s'applique aussi sur ces tonnages.

	Refus de tri
2024	112 tonnes
2025	127 tonnes

Ramenés en kilogramme par habitant et par an, ces tonnages et leurs taux d'évolution représentent :



Pour le calcul des refus de tri, les performances de la collectivité sont prises en compte via les résultats des caractérisations (échantillonnages mensuels de colonnes emballages du territoire) ainsi que celles des autres adhérents du SYSTOM des Pyrénées. Les refus sont en augmentation pour l'année 2025, cela s'explique par une mauvaise performance de la CC en matière de tri mais également par celle du centre de tri très vieillissant. Au total, c'est 7 697€ d'augmentation entre 2024 et 2025.



2.3.4 Résultats de la collecte en déchetteries

Les résultats présentés ci-après sont ceux des trois déchetteries confondues.

Tonnages et dépenses liées à la collecte des bennes en déchetteries

	Gravats	Bois en mélange	Encombrants	Cartons	Mobilier	Ferraille
2024	1597 tonnes	424 tonnes	1311 tonnes	272 tonnes	434 tonnes	192 tonnes
2025	1994 tonnes	543 tonnes	648 tonnes	265 tonnes	296 tonnes	327 tonnes

	Bois PMCB	Plastique PMCB	Plâtre PMCB	Menuiseries PMCB
2025	419 tonnes	194 tonnes	112 tonnes	17 tonnes

	Tonnage encombrants, mobilier et PMCB cumulés			Evolution
2024	1 846 tonnes	104 kg/hab/an	2024/2025	- 8,67 %
2025	1 686 tonnes	95 kg/hab/an		

Pour l'année 2025 on constate que l'évolution des quantités de déchets collectées varie selon les flux :

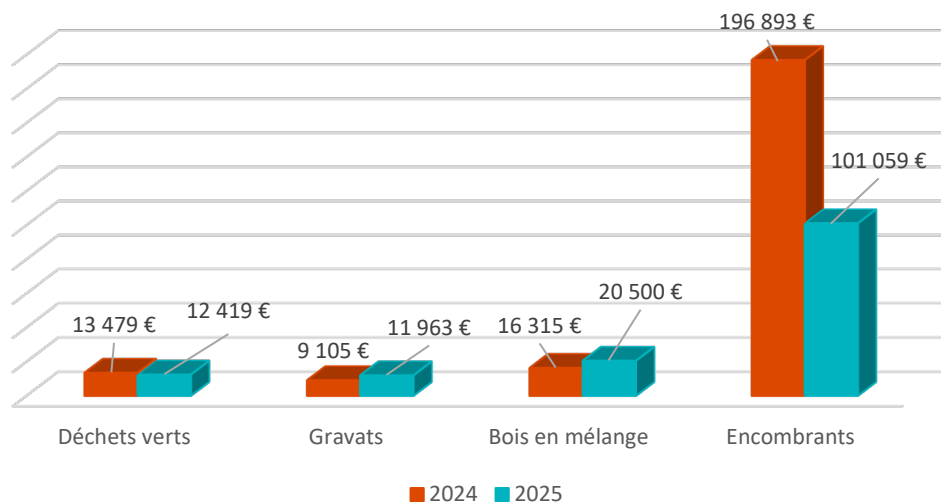
- Sont en diminution, les tonnages encombrants, cartons et mobilier. La forte diminution des tonnages encombrants et mobilier vient de la mise en place dans les déchetteries, en décembre 2024, de la Responsabilité Elargie du Producteur pour les déchets de construction et du bâtiment (REP PMCB).
- Sont en augmentation, les tonnages gravats, ferraille et bois. La pose des caméras permet de limiter les vols au niveau de la benne ferraille en déchetteries. Globalement il y a eu une hausse de la fréquentation en déchetterie en comparaison à 2024 (+25%), d'où l'augmentation des tonnages collectés. La mise en place de la REP PMCB a aussi attiré des professionnels.

Le tonnage des déchets verts n'apparaît pas dans ce graphique car depuis la mise en place de la plateforme de stockage à la déchetterie de Mane, en 2021, ils ne sont plus quantifiés. Ils sont broyés sur place et distribués aux habitants.

En 2024, la quantité collectée estimée était de 2 330 tonnes, soit 131 kg/habitant/an. En 2025 elle est évaluée à 2 380 tonnes pour 134 kg/habitant/an.

Parmi ces différents flux, seuls les encombrants ne sont pas revalorisés, ils partent à l'enfouissement à l'ISDND du Pihourc.

Evolution des dépenses de facturation en déchetteries



Ces dépenses regroupent le coût de traitement qui évolue selon le repreneur, la conjoncture et les coûts des locations de matériels pour le broyage des déchets verts.

Pour 2025 elles représentent :

- Déchets verts -> le coût de prestation du broyage et d'un manuscopique pour la plateforme de stockage, deux broyages ont été réalisés ;
- Gravats -> 6,00 €/t traitée ;
- Bois -> 37,74 €/t regroupant le coût de prestation du broyage et du transport pour la plateforme de stockage, un seul broyage réalisé ;
- Encombrants -> 155,95 €/t incluant 65 €/t de TGAP et 90.85 €/t de traitement.

Il n'y a pas de dépenses transport et traitement facturées pour les bennes des flux cartons, ferraille et mobilier.

Tonnages et recettes des déchets de déchetteries soutenus par des Eco-organismes

Les éco-organismes sont des structures à but non-lucratif qui récupèrent des éco-contributions auprès des industriels et producteurs de déchets dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les redistribuer, sous forme de soutiens financiers, aux collectivités territoriales, aux établissements publics de coopération intercommunale et autres opérateurs assurant la collecte et le tri des déchets.

Tous les déchets collectés en déchetteries ne bénéficient pas encore de suivi par un éco-organisme. La communauté de communes reçoit des soutiens financiers de la part d'éco-organismes pour certains types de déchets tandis que pour d'autres il n'y a pas de versement mais leur collecte et le suivi des tonnages sont assurés gratuitement.

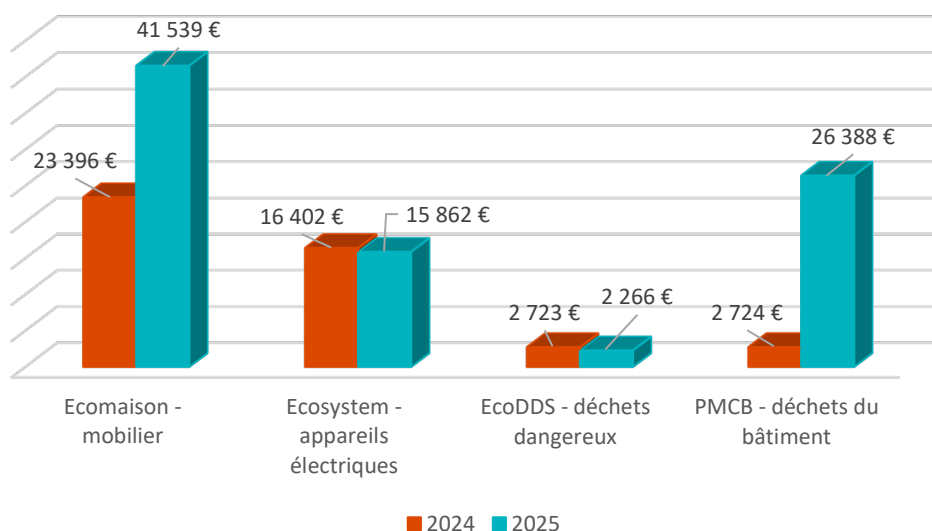
Tonnages collectés du mobilier, des appareils électriques, des déchets dangereux, des textiles et des cartouches d'encre.

Pour les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA = le mobilier), les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E), les déchets du bâtiment (PMCB) et certains déchets dangereux, la C.C. bénéficie de soutiens. Ils sont fonction des tonnages collectés et/ou des actions de communication réalisées et du nombre d'habitants sur le territoire.

	Ecomaison mobilier		Ecosystem appareils électriques		EcoDDS déchets dangereux	
2024	434 tonnes	24,47 kg/hab/an	205 tonnes	11,56 kg/hab/an	25 tonnes	1,41 kg/hab/an
2025	296 tonnes	16,69 kg/hab/an	208 tonnes	11,72 kg/hab/an	30 tonnes	1,69 kg/hab/an

L'adhésion à la REP du bâtiment s'est faite en décembre 2024 pour 101 tonnes collectées. En 2025 ce sont 741 tonnes qui ont été soutenues.

Recettes en déchetteries provenant d'éco-organismes



	Textiles			Recette	Cartouches d'encre			Recette
	Tonnage				Tonnage			
2024	112 tonnes	6,32 kg/hab/an		1000 €	0,381 tonne	0,021 kg/hab/an		59 €
2025	89 tonnes	5,00 kg/hab/an		1000 €	0,427 tonne	0,024 kg/hab/an		67 €

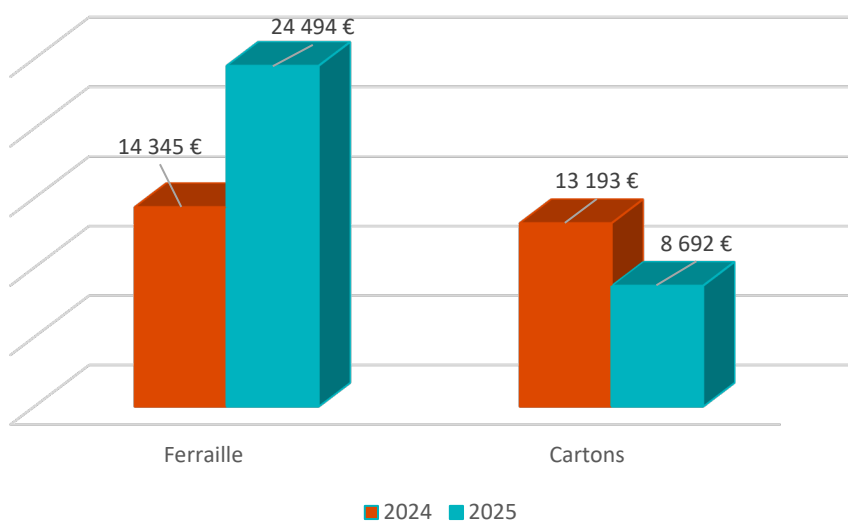
Tonnages et recettes des déchets de déchetteries non soutenus par des Eco Organismes

Pour les déchets de ferraille et les cartons ondulés (type cartons de livraison), un rachat est effectué directement par le repreneur.
Les prix de rachat évoluent tous les mois selon les cours des matières premières.

Tonnages des cartons des déchetteries et de la ferraille

	Cartons		Ferraille	
	Tonnage	kg/hab/an	Tonnage	kg/hab/an
2024	272 tonnes	15,34 kg/hab/an	192 tonnes	10,83 kg/hab/an
2025	265 tonnes	14,92 kg/hab/an	327 tonnes	18,41 kg/hab/an

Recettes en déchetteries hors éco-organismes



Il y a eu une progression dans la collecte de la benne ferraille, son prix de rachat est resté bas tout au long de l'année comme en 2024 (75€/t).

La fluctuation des prix de rachat cartons tout au long de l'année, 12,40€ et 74,20€/t, et la baisse des tonnages collectés induisent la diminution des recettes.

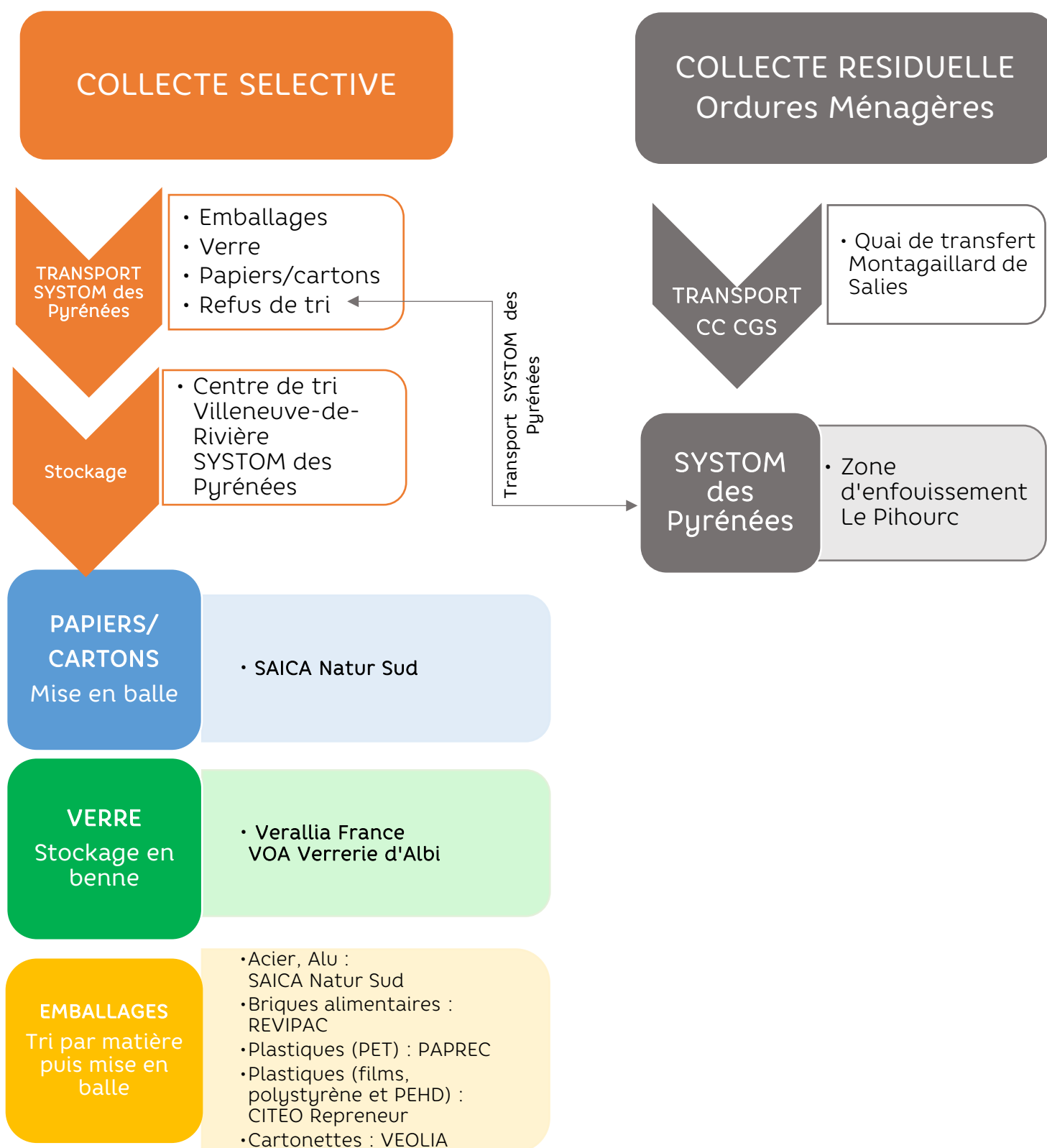
3 TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

3.1 Localisation des unités de traitement

Les unités de traitement des déchets du territoire de la C.C. Cagire Garonne Salat



3.2 Nature des traitement et valorisation



DECHETTERIES

MANE – SAINT-MARTORY – ASPET

ENCOMBRANTS

- Transport 3CGS
Centre d'enfouissement

FERRAILLE

- CMS
Transport et revalorisation

MULTIMATERIAUX (mobilier)

- Ecomobilier
- CORUDO
Transport et revalorisation

GRAVATS

- Transport 3CGS
- GARCIA GRANULATS
Centre de stockage inertes

BOIS PLASTIQUES (bâtiment, mobilier, jeux/jouets...)

- BOIS Plateforme de stockage -
Eco-Transformation : broyage,
transport et revalorisation
- BOIS bât. PLASTIQUES bât. plâtre
menuiseries : VALOBAT - CORUDO
transport et revalorisation

ELECTROMENAGER

- Ecosystem
- SAICA Natur Sud
Transport et revalorisation

CARTONS

- Transport 3CGS
- SAICA Natur Sud
Revalorisation

DECHETS VERTS

- Plateforme de stockage Mane
- Broyage par le SYSTOM des
Pyrénées puis mise à
disposition sur site

3.3 Capacité et tonnages traités

La capacité totale de stockage de l'ISDND du Pihourc est de 85 000 tonnes par an pour tous les flux confondus : OM, encombrants, refus de tri, déchets industriels banals, refus de broyat automobile, déchets verts refus de la plateforme de compostage du site, boues de stations d'eau potable, déchets de dégrillage, sabline et terres non valorisables.

La capacité d'accueil du centre de tri de Villeneuve est de 10 000 tonnes par an pour les flux emballages et papiers/cartons. Le verre ne passe pas sur la chaîne du tri, il est directement stocké en bennes.

Tonnages totaux réceptionnés dans les unités de traitement

	2024 Tonnage Total	2025 Tonnage Total
ISDND Pihourc	82 549	79 776
Centre de tri de Villeneuve	8 279	8 321

Tonnages totaux réceptionnés dans les unités de traitement

		2024		2025	
		Tonnage SYSTOM	Dont tonnage 3CGS	Tonnage SYSTOM	Dont tonnage 3CGS
ISDND Pihourc	Ordures ménagères	62 815	4 011	62 191	4 008
	Encombrants	11 425	1 311	9 839	648
	Refus de tri	6 425	112	6 166	127
Centre de Tri de Villeneuve	Papiers	1 260*	303	1 270*	309
	Emballages	5 344*	322	5 344*	357

*une partie des tonnages papiers et cartonnettes (rajoutées en 2023 dans le flux papiers) collectés en mélange dans certains territoires du SYSTOM sont comptabilisés avec les emballages.

4 MESURES DE PREVENTION

4.1 Dans la collecte et le transport

Concernant la collecte des ordures ménagères, elle s'effectue en bacs de regroupement depuis 2023. Ce mode de collecte couplé au fonctionnement en régie engendre une limitation des coûts financiers et de l'impact environnemental en permettant un travail régulier sur l'optimisation des tournées de collectes des ordures ménagères et en déchetteries. Cela permet également de continuer à proposer de nouveaux services sur le territoire, ainsi en 2025 une collecte emballages en mélange a pu être proposée aux professionnels en supplément de la tournée de collecte des cartons ondulés.

Les efforts réalisés par le service ont permis de voter une réduction du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 10,80% en 2025 (11% en 2024).

4.2 Dans le traitement et le stockage

Comme évoqué, la régie des transports des bas de quais des déchetteries et des ordures ménagères permet de moduler et d'optimiser les trajets à l'échelle hebdomadaire, mais aussi de modifier si besoin les entreprises de reprise et traitement de certains déchets des déchetteries.

Après les travaux réalisés en 2024 dans les déchetteries, pour optimiser les stockages et le geste de tri et afin d'accueillir la nouvelle REP pour les matériaux de construction et du bâtiment, des travaux de mise aux normes ont été effectués fin 2025. Ils ont été réalisés dans les déchetteries de Mane et Aspet, ainsi qu'au niveau de la plateforme de stockage de Mane et concernaient la sécurité incendie et le retraitement des eaux de ruissellement.

4.3 Dans le tri

Résultats de la collecte cartons des professionnels

	Estimation tonnage collecté/an
2024	58,00
2025	56,51

- 2,57 % par rapport à la collecte 2024

Résultats de la collecte emballages/papiers en mélange des professionnels

Tonnage collecté/an	
2025	20,22

Collecte débutée en avril 2025

Depuis 2022 la C.C. propose à la vente des composteurs individuels et organise des campagnes de distribution une fois par an. Au total 672 composteurs de 300L ont été vendus. Des composteurs collectifs de 800L sont également proposés aux communes, et peuvent être vendus aux entreprises et aux associations. Fin 2025 se sont 8 composteurs collectifs qui ont été installés : 5 à Encausse-les-Thermes et 3 à Arbas.

Courant mai 2025 une collecte des biodéchets a été mise en place, en test, sur le territoire : 10 points d'apports volontaires aménagés de bacs de 240L et de caches conteneur sont positionnés près de lieux de restauration (restaurant ou cantine scolaire). Les professionnels ou les habitants sont invités à y déposer leurs biodéchets.

Résultats collecte biodéchets en apport volontaire

Tonnage collecté/an	
2025	10

5 LES INDICATEURS FINANCIERS

5.1 Modalités d'exploitation du service d'élimination

La Communauté de communes a délégué le traitement des déchets issus de la collecte sélective et résiduelle au SYSTOM des Pyrénées. Les compétences collecte et transport sont partagées entre les deux structures.

		Régie	Délégation
COLLECTE	Résiduelle (OM)	3CGS	
	Verre		SYSTOM des Pyrénées
	Emballages		SYSTOM des Pyrénées
	Papiers/Cartons		SYSTOM des Pyrénées
	Collectes professionnels	3CGS	
TRAITEMENT	Tri		SYSTOM des Pyrénées
	Enfouissement		SYSTOM des Pyrénées

5.2 Bilan annuel 2025 du Service Déchets

	Section	Articles	Libellé	Montant
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	011	Charges à caractère général	1 477 455,76 €
		012	Charges de personnels, frais assimilés	1 058 162,03 €
		65	Autres charges de gestion courante	2 257,27 €
		66	Charges financières	1 744,30 €
		TOTAL des dépenses réelles		2 539 619,36 €
		042	Opération ordre de transfert entre sections	259 453,65 €
		Total des dépenses d'ordre		259 453,65 €
		TOTAL GENERAL		2 799 073,01 €
	RECETTES	7331	Recettes issues de la TEOM	2 441 263,00 €
		7478	Dotations et participations reçues	225 600,64 €
		Autres recettes de fonctionnement éventuelles		187 574,22 €
		70	Produits services, domaine et ventes diverses	159 596,20 €
		75	Autres produits de gestion courante	15 122,56 €
		77	Produits spécifiques	4 560,00 €
		013	Atténuation de charges	8 295,46 €
		TOTAL des recettes réelles		2 854 437,86 €
		Total des recettes d'ordre		251 174,53 €
		TOTAL GENERAL		3 105 612,39 €

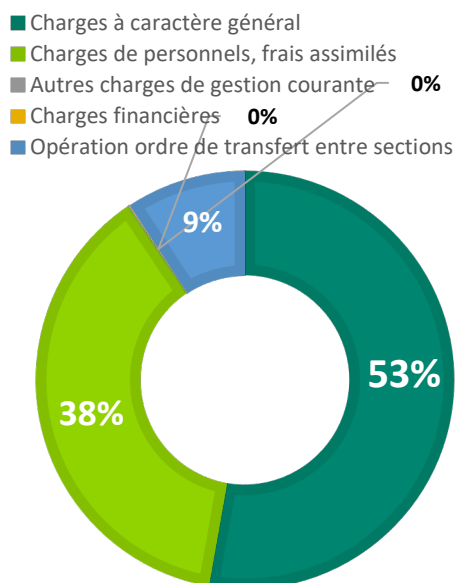
INVESTISSEMENT	DEPENSES	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		6 488,13 €
		Acquisitions et immobilisations		146 403,48 €
		2138	Autres constructions	4 452,19 €
		215731	Matériel roulant	68 954,64 €
		2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	64 796,69 €
		2188	Autres immobilisations corporelles	3 374,44 €
		2317	Immob. reçues au titre d'une mise à dispo (en cours)	4 825,52 €
		TOTAL des dépenses réelles		152 891,61 €
		Total des dépenses d'ordre		251 174,53 €
		TOTAL GENERAL		404 066,14 €
	RECETTES	Souscription d'emprunts et dettes assimilées		36 162,47 €
		Dotations et subventions reçues		11 534,35 €
		Autres recettes éventuelles		0,00 €
		TOTAL des recettes réelles		47 696,82 €
		040	259 453,65 €	259 453,65 €
		Total des recettes d'ordre		259 453,65 €
		TOTAL GENERAL		307 150,47 €

Dépenses et recettes liées au fonctionnement du service

Les charges de fonctionnement correspondent aux dépenses générales liées à l'activité du service : fournitures, entretien et réparation du matériel, carburant, assurances, taxes, salaires des agents, coûts de formations, les charges d'eau et d'électricité ...

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2025 s'élève à 2 799 073 €.

RÉPARTITION DES CHARGES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT



Les coûts de fonctionnement du service sont répartis à 53% de charges à caractère général et à 38% en charge de personnels, il n'y a pas de grosse évolution en comparaison avec 2024 dans la répartition des dépenses. On constate en comparaison :

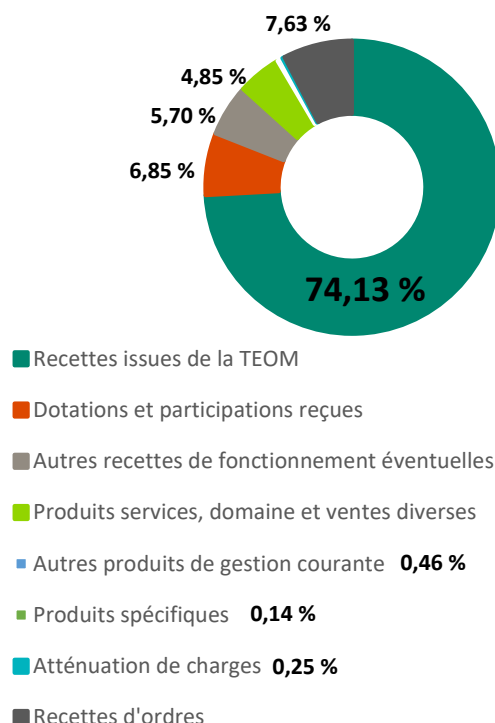
- une diminution des dépenses générales (-153 694 €) malgré l'augmentation des prix du carburant, du matériel, de l'énergie etc. Le coût de la fabrication et de la pose des caches conteneurs a été en grande partie transféré en investissement et la campagne de pose s'est terminée en mars 2025.
- une diminution des charges de personnels (-80 693 €). Au cours de l'année 2025 les effectifs du service se sont stabilisés avec la fin des campagnes de fabrication et pose en régie des caches conteneurs.

Le bilan est positif : les coûts de la section fonctionnement ont été maîtrisés et ont diminué malgré la conjoncture.

Les recettes de fonctionnement englobent les versements liés aux subventions et aux soutiens des éco-organismes, à la vente de certains matériels et au produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères dont le taux est de 10,80%.

Le total des recettes de fonctionnement est de 3 105 612 € en 2025.

Répartition des recettes de la section fonctionnement

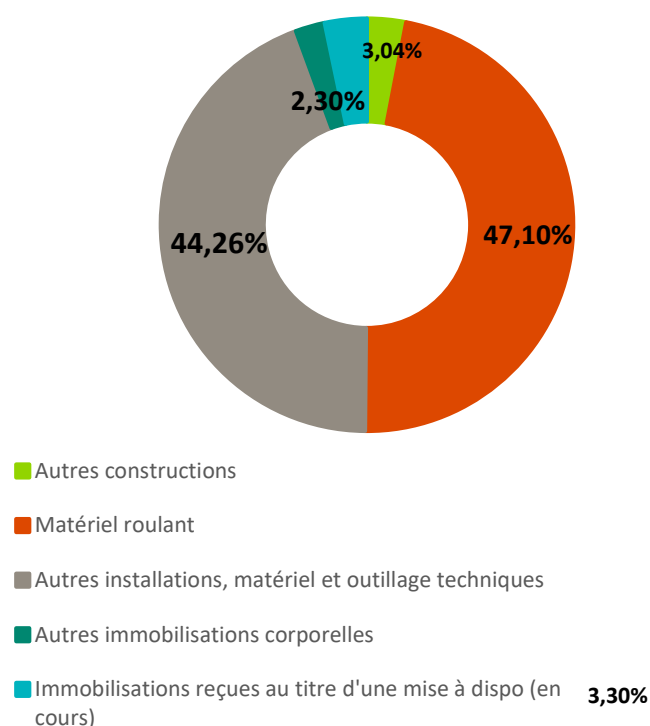


Dépenses et recettes liées aux investissements réalisés par le service

Dans les dépenses d'investissement rentrent les achats de gros matériel, de l'outillage technique (camion benne à ordures ménagères, colonnes de tri...), les dépenses liées à la fabrication et à la maintenance des caches conteneurs et des points tri ainsi que les dépenses des travaux d'amélioration et de mises aux normes des déchetteries.

Pour l'année 2025, les dépenses de la section investissement représentent 404 066 €. Elles sont également en diminution en comparaison à 2024 (-360 270€).

Répartition des dépenses de la section investissement



Le fonctionnement en régie permet de maîtriser et de limiter les coûts des travaux et de maintenance malgré la multiplication des tâches pour assurer le bon fonctionnement du service.

Les recettes d'investissement regroupent les versements des emprunts, les amortissements des subventions (frais d'études, achat de matériels et d'outillages technique, matériels roulants) et les opérations d'ordre de transfert entre section. Elles s'élèvent à 307 150 €.

Répartition des sections de fonctionnement et d'investissement dans le budget total du service

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	87%	13%
Recettes	91%	9%

Les charges de fonctionnement représentent 87% des dépenses totales du service et les recettes de fonctionnement, quant à elles, 91% des produits du service.

	Résultat
Excédent fonctionnement	306 539 €
Déficit investissement	-96 916 €
TOTAL BILAN	209 624 €

Le service a un bilan général légèrement excédentaire.

Le service déchets, et les services techniques en général, suivent depuis plusieurs années une politique d'optimisation et de mutualisation du service ce qui permet de limiter l'augmentation des charges à caractère général et du personnel malgré la conjoncture. Il est difficile de faire des prévisions quant à la stabilisation des dépenses pour 2026, les coûts généraux pesant sur le service ne cessant d'augmenter.